

Blé et pain : cher abondance

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1985)**

Heft 787

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1017794>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Cher abondance

Sans atteindre le niveau record de 1984, les moissons de cette année auront de nouveau été exceptionnellement bonnes et abondantes. *Donc*, le prix de la farine — et du pain — va augmenter. Drôle de raisonnement? Bien sûr, mais la politique agricole n'a jamais été le lieu de la logique formelle. Ni d'ailleurs celui du libéralisme économique: la loi de l'offre et de la demande ne joue que sur certains marchés et jamais à toutes les étapes du processus de commercialisation d'un produit. Dans ces conditions, l'abondance de l'offre de céréales panifiables peut tout aussi bien entraîner une augmentation des prix de vente de la farine, pour une demande stable ou même en légère régression. C'est donc ce qui va se passer, et pour une raison parfaitement légale, mais plus scandaleuse encore que la violation des principes de l'économie de marché.

La production de blé avoisine les 500 000 tonnes cette année (565 000 tonnes en 1984); la totalité est prise en charge par l'Administration fédérale des blés (AFB) qui transmet le grain aux moulins, au fur et à mesure de leurs besoins, chiffrés à 366 000 tonnes.

La différence, soit 134 000 tonnes cette année s'en va à la teinturerie: le blé est «dénaturé», c'est-

à-dire passé au rouge pour éviter toute confusion ultérieure, et revendu pour l'affouragement.

L'opération, sur laquelle on conseillera à toute personne sensée de ne pas trop s'interroger à l'heure où la famine sévit dans de vastes régions du monde, coûte fort cher à la Confédération. Car si l'AFB revend le blé aux moulins en prélevant une marge qui lui permet de couvrir les frais de collecte, transport, stockage, etc., elle ne peut le faire pour le grain dénaturé; ce dernier s'enlève au prix des céréales fourragères de qualité nutritive comparable, ce qui entraîne la perte nette de Fr. 40.— environ par quintal, soit 53 millions de francs. A ce montant, il va falloir ajouter une vingtaine de millions pour achever l'écoulement des récoltes de 1983 et 1984 qui encombrant encore le fond des silos.

Or c'est pour faire participer les consommateurs de pain à cette peu glorieuse facture que le pain va augmenter de cinq centimes par kilo, ou de dix si les boulangers saisissent finalement l'occasion d'«adapter» leurs prix. Il fut un temps, pas si lointain (1977/78), où une augmentation de vingt centimes par kilo de cet aliment-symbole qu'est le pain provoquait un référendum socialiste (aujourd'hui, décadence oblige, la Migros monte aux barricades pour 15 centimes sur le kilo de sucre, bourré de calories superflues...).

Vous savez donc pourquoi le marché des céréales panifiables échappe aux lois de l'économie libérale.

annuelle du comité central de la SES et des parlementaires fédéraux du PDC permettra, espère le PDC, de renouer ces contacts privilégiés.

Au surplus, les membres de la SES sont invités à participer aux séminaires de formation du PDC et peuvent faire partie des commissions de ce parti. Des divergences existent, en revanche, entre la SES et les Jeunes démocrates chrétiens suisses (JDG).

Manœuvre subtile

Grande nouveauté mais nouveauté douteuse dans la manière de traiter une initiative fédérale. A la faveur de l'été le Conseil fédéral a publié son message sur l'initiative «Pour la protection des locataires».

Le gouvernement rejette bien entendu l'initiative mais propose un nouvel article constitutionnel, la révision du Code des obligations au chapitre du bail à loyer et la transformation de l'arrêté contre les abus dans le secteur locatif — provisoire — par une loi fédérale. Une triple contre-proposition à laquelle les organisations de locataires reconnaissent une certaine substance.

Mais, comme pour compenser sa relative ouverture d'esprit, le gouvernement a imaginé une procédure alambiquée qui risque bien de conduire tout droit... au statu quo. En effet, le Conseil fédéral lie les deux révisions législatives mentionnées ci-dessus à l'acceptation de son contre-projet constitutionnel: si l'initiative et le contre-projet sont rejetés par le souverain, la révision du Code des obligations et la nouvelle loi contre les abus n'entreront pas en vigueur; si l'initiative est acceptée les deux révisions législatives seront également caduques et le Parlement devra se remettre au travail sur la base de l'initiative. Dans les deux cas de nouvelles années d'attente pour les locataires.

On voit bien l'idée de manœuvre: forcer les organisations de locataires à retirer leur initiative sans quoi elles risquent de tout perdre. Scénario d'autant plus probable avec le système actuel de vote en cas d'initiative et de contre-projet — interdiction du double oui.

La tactique du Conseil fédéral ne serait-elle pas tout simplement un chantage?

SES ET PDC

Autrefois, la Société des étudiants suisses (SES) entretenait des contacts étroits avec le Parti démocrate chrétien. Craignant d'être privé de ce réservoir de cadres, le PDC a entrepris la reconquête de cet important groupement d'étudiants portant couleurs. Inaugurée l'année dernière, une rencontre